



YVOIRE



YVOIRE ENSEMBLE

136

QUOI DE NEUF ?

Magazine municipal • Été 2026

SOMMAIRE



YVOIRE ENSEMBLE QUOI DE NEUF ? #136 · ÉTÉ 2026

Édito	3
Instant[année]	4
brèves de conseil	6
Élections municipales	8
Retour sur...	10
Actualités	14
dossier	19
Plan communal de sauvegarde	
Patrimoine	23
Rencontre avec...	24
Animaux secours	
Associations	26
Zoom sur...	34
Travaux de renouvellement forestier	
Environnement	35
État civil	36
Infos pratiques	
Opposition municipale	37
Évènements	38

Directeur de la publication
Erick MAGLI

Commission communication
Olivier DARRAS, Marion
SÉPULCHRE, Mathilde SOLÈRE,
Christelle LANGRENÉ

Création
Julie DELASSUS

Impression
Imprimerie Fillion · Allinges

Couverture
Porte de Rovorée

Photographies
page 16 © OTI Destination Léman
-M. Todeschini, page 19 © I.A, page
25 © Freepick, page 35 © ONF
Imprimé sur papier certifié

ÉDITO

YVOIRE

Madame, Monsieur

100 jours, déjà, à la suite de Jean-François Kung, dont nous remercions l'engagement durant les deux derniers mandats !

Le 136^e numéro de notre revue municipale inaugure le début de mandat.

Après les multiples installations (SIVU, CCAS...), la désignation des référents ainsi que des membres de nos diverses commissions, etc., la commune reprend l'exercice normal de sa mission.

Nous remercions une nouvelle fois les habitants qui nous ont exprimé leur confiance. Nous n'oublions pas pour autant ceux dont le suffrage a été autre. Notre responsabilité et nos actions s'attachent à dialoguer avec l'opposition et à inclure l'ensemble des citoyens dans nos ambitions.

Notre référentiel est notre profession de foi éditée lors des élections municipales. À titre d'exemples :

- Nous poursuivons ce qui a été engagé :
- 2^e tranche du chemin des Mottes ;
 - Aménagement du nouveau local des Services techniques ;
 - Agrandissement de la Maison des associations.

Le cadre de vie à Yvoire est aussi notre priorité :

- Préservation du Patrimoine et des espaces naturels ;
- Organisation de soirées, concerts, évènements.

Nous entretenons un lien tout particulier avec l'intercommunalité (Thonon agglomération) et le Conseil départemental pour faire grandir nos projets.

Enfin, une communication régulière sera le levier de notre programme, pour valoriser les initiatives en renforçant la visibilité dans la commune.

À nos habitantes et habitants, je souhaite le « nouveau printemps » d'Yvoire, une espérance toutes saisons ainsi qu'un bel été ressourçant.

Comptant sur votre confiance,

Erick Magli

Le Maire 2
3



Le maire d'Yvoire, Erick Magli, accompagné de la Première dame Brigitte Macron, lors de sa venue durant le G7.

INSTANT [ANNÉE]

COLOR RUN

CIRCUIT SPORTIF
DANS LA CITÉ
MÉDIÉVALE

Un évènement réussi

Une première édition a eu lieu ce printemps à Yvoire. Organisé par l'association des parents d'élèves de l'école Excenevex-Yvoire, cet évènement a rassemblé de nombreux participants venus relever le challenge sportif en famille et partager un moment convivial.

Au programme, une course ludique dans le village composée d'obstacles et de plusieurs lancers de poudre de maïs colorée.

Les enfants et les parents se sont beaucoup amusés.



Programme Arbor & Sens Garantie d'emprunt

L'Office Public de l'Habitat de la Haute-Savoie procède à l'acquisition de 7 logements en VEFA, situés 434 Route d'Excenevex, via un emprunt de 949 917€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. L'organisme sollicite la Commune pour se porter garante à hauteur de 50% du capital, des intérêts, frais et accessoires afférents à cet emprunt. Le Conseil accorde cette garantie pour la durée totale du prêt.

Locaux médicaux

Suite à la délibération du 16 juin 2025 validant le projet d'acquisition et d'aménagement des locaux médicaux au sein du programme neuf, l'acte notarié a été établi par la SCP GRILLAT, DEGERINE-GRILLAT et CIRILLO. La Commune a acquis le lot n°302 comprenant cinq locaux (509 000€) et des emplacements de stationnement (37 500€). Le montant réactualisé des travaux d'aménagement est estimé à 298 000€.

Assujettissement à la TVA

Dans le cadre du projet d'aménagement, cette opération comprend des dépenses significatives susceptibles de supporter la taxe sur la valeur ajoutée. Dans son intérêt, la collectivité procédera à l'assujettissement de la TVA de cette opération afin de récupérer la taxe grévante les dépenses liées à l'acquisition et aux aménagements futurs.

Création d'emplois Parcs de stationnement

Afin de garantir une organisation optimale du service des parkings, un emploi permanent d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C a été créé le 1^{er} janvier 2026.

Services techniques

En raison des tâches à effectuer, un emploi permanent d'agent polyvalent relevant de la catégorie C a également été créé à compter du 1^{er} janvier 2026.

Participation financière à la santé des agents communaux

Vu le décret du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, et suite à la délibération du 02 septembre 2025 du conseil d'administration du CDG74 portant attribution de la convention de participation dans ce domaine à la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), le Conseil décide d'adhérer à la convention de participation Santé telle que mise en œuvre par le CDG74. Il fixe le montant de sa participation à 15€ par mois et par agent, durant six ans, pour le risque Santé.

ANIMAUX SECOURS Service de fourrière et accueil d'animaux

Depuis 1989 la commune d'Yvoire est conventionnée avec l'Association « Animaux - Secours » reconnue d'utilité publique située à Arthaz pour la garantie d'un service de capture-fourrière efficient sur le territoire communal. Ce partenariat permet de lutter contre la divagation des animaux et de faire appliquer les arrêtés municipaux en assurant la capture et la mise en fourrière ou l'accueil de tous chiens et chats trouvés en errance sur la voie publique à la demande de la commune. Le Conseil a approuvé la contribution annuelle au montant de 1,10€ par habitant pour ce service.

Convention entre la SPL « Destination Léman » et la Commune pour la mise à disposition de locaux

La commune d'Yvoire est propriétaire d'un local de 71 m² au 3 Place de la Mairie et le met à disposition gracieusement, au bénéfice de la Communauté d'Agglomération de Thonon pour un usage exclusif de Bureau d'Information Touristique, géré par l'Office du Tourisme Intercommunal, la SPL «Destination Léman».

Les délibérations et les procès-verbaux des conseils municipaux, dès qu'ils sont approuvés par le Conseil municipal, sont présentés sur le site : www.yvoire.fr. Ils peuvent être envoyés par courrier sur simple demande. Pour recevoir les actualités de la commune, abonnez-vous à la newsletter.

Artistes locaux Acquisition de tableaux

Suite aux travaux de rénovation de la Mairie, plusieurs tableaux d'artistes ont été disposés dans les bureaux afin notamment que les artistes locaux soient représentés dans la maison Commune. Certains de ces tableaux ont été offerts ou prêtés. Afin de régulariser la situation, la Commune a souhaité acquérir ces tableaux.

Domaine public fluvial Transfert de propriété de l'État à la Commune

Riveraine du lac Léman, la commune d'Yvoire, a entendu, pour accroître son développement et permettre une gestion optimisée de son patrimoine, entrer en pleine propriété du domaine public fluvial appartenant à l'État, situé au droit de son territoire. Par délibération le 5 mai 2025, le conseil municipal a sollicité l'État aux fins d'obtenir ce transfert et par courrier le 6 mai 2025, elle a expressément demandé la mise en œuvre des articles L 3113-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques, organisant le transfert. Après plusieurs échanges avec les services de l'État, ceux-ci ont proposé le transfert du domaine public fluvial intégrant le port de plaisance principal, le port des falaises et le port des pêcheurs à titre gratuit et le conseil prend acte de cet accord.

Résidence «Les Cygnes» Révision des loyers

Les loyers des logements locatifs aidés de la résidence sociale communale «Les Cygnes», sise 427 chemin de la Ruaz ont été revus à la hausse suivant le taux de 1,04% à compter du 1^{er} janvier 2026. La Société IDEIS est chargée de l'application de la présente décision dans le cadre du mandat qui lui a été confié par la Commune relativement à ce patrimoine immobilier.

Thonon Agglomération

Rapport d'activités 2024

Obligation légale, le rapport d'activités est un document de référence qui donne une vision synthétique des actions conduites par la collectivité aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands projets d'intérêt communautaire ; le Conseil a pris acte du rapport 2024 ainsi que des documents suivants :

- Rapports annuels sur le prix et la qualité du service Assainissement collectif et non collectif
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Eau potable :
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Prévention et Gestion des Déchets
- Rapport d'activité mobilité, exercice 2024

ÉLECTIONS MUNICIPALES

2026

YVOIRE,
VIVRE EN HARMONIE

YVOIRE

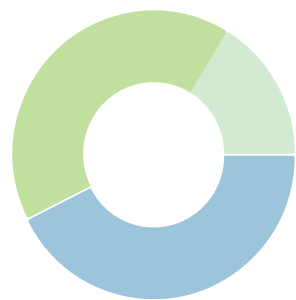
Le premier tour des élections municipales 2026 s'est déroulé à la Mairie d'Yvoire. Trois listes étaient présentées.



Votes du 1^{er} tour 15.03.2026

Électeurs inscrits	873
Votants 65,52 %	572
Votes blancs 1,40 %	8
Votes nuls 0,87 %	5

Suffrages exprimés 64,03% **559**
(1 046 habitants à Yvoire)



Yvoire Vivre en harmonie	238 (42,58 %)
Yvoire Demain : Agir pour un avenir responsable	230 (41,14 %)
Y'voire Clair	91 (16,28 %)

Le second tour des élections municipales 2026 s'est déroulé à la Mairie d'Yvoire. Les trois listes étaient à nouveau présentées.

Votes du 2nd tour 22.03.2026

Électeurs inscrits	873
Votants 66,89 %	584
Votes blancs 1,02 %	6
Votes nuls 0,68 %	4

Suffrages exprimés 65,75 % **574**
(1 046 habitants à Yvoire)



Yvoire Vivre en harmonie	262 (45,64 %)
Yvoire Demain : Agir pour un avenir responsable	256 (44,60 %)
Y'voire Clair	56 (9,76 %)

Le savez-vous ?

Depuis 1983, la participation des électeurs pour les élections municipales dégringole pour atteindre des niveaux historiquement bas. En moyenne, cette année, 42,8 % au 1^{er} tour et 43% au 2nd, sont les taux d'abstention. Ainsi, les électeurs à Yvoire se sont mobilisés pour faire entendre leurs votes ; seuls 33,1 % d'entre eux ne se sont pas manifestés.



De gauche à droite :
Jean-Bernard Favre, Aline Duret, Erick Magli, Ghislaine Willemin, Hervé Charruel.

MEMBRES ÉLUS AU CONSEIL MUNICIPAL

- Erick Magli, élu Maire
- Aline Duret, élue 1^{ère} adjointe
- Hervé Charruel, élu 2^e adjoint
- Ghislaine Willemin, élue 3^e adjointe
- Jean-Bernard Favre, élu 4^e adjoint
- Dominique Thiollay
- Sabine Moille
- Olivier Darras
- Hubert Jacobsoone
- Nourredine Boumehres
- Marion Sépulchre
- Mathilde Solère
- Guillaume Bugnet, membre de l'opposition
- Christelle Langrené, membre de l'opposition
- Xavier Bainum, membre de l'opposition

Le projet de l'équipe «Yvoire, vivre en harmonie»

- Sans ambition personnelle, faire émerger une ambition commune, en nourrissant un sentiment d'appartenance ;
- Veiller à nous appuyer sur l'expérience et les acquis de toutes les mandatures précédentes, en les valorisant ;
- Exister dans sa commune, en gardant ses distances vis-à-vis des réseaux virtuels (et de l'artificiel qu'on dit « intelligent »), pour mieux tisser des liens, les réseaux humains et les rencontres naturelles ;
- Déjouer les « idées reçues », recevoir les idées émergentes, redécouvrir le sens commun du mandat local, entre réalisme, réalité du territoire et avis des habitants ;
- Recueillir également la parole des jeunes ;
- Protéger les plus fragiles et les plus démunis ;
- Entendre celles et ceux qui n'ont pas la parole, qui n'osent parler.

RETOUR SUR...

YVOIRE

05 10 25 YVOIRE EN ROSE AU PORT DE PLAISANCE

Record de dons

C'est près de 7 000 € cette année qui ont été récoltés pour l'association de dépistage du cancer du sein des Savoie grâce à l'investissement de tout un village et particulièrement des bénévoles toujours présents pour mobiliser les ressources, organiser des activités, et sensibiliser le plus grand nombre.

La commune d'Yvoire salue cet investissement remarquable.

Le cancer du sein en chiffres

60 % des cancers du sein sont détectés à un stade précoce et 7,3% le sont à un stade métastatique.

20 000 cancers du sein pourraient être évités chaque année (soit un tiers des nouveaux cas de cancer pour l'année 2023).

61 214 nouveaux cas ont été diagnostiqués en 2023.



À propos de la ligue contre le cancer

1^{er} financeur associatif indépendant de la recherche contre le cancer, la Ligue contre le cancer est une organisation non gouvernementale indépendante reposant sur la générosité du public et sur l'engagement de ses militants.

Forte de près de 640 000 adhérents et 13 000 bénévoles, la Ligue est un mouvement populaire organisé en une fédération de 103 comités départementaux qui luttent ensemble dans quatre directions complémentaires :

chercher pour guérir, prévenir pour protéger, accompagner pour aider, mobiliser pour agir.

Aujourd'hui, la Ligue fait de la lutte contre le cancer un enjeu sociétal rassemblant le plus grand nombre possible d'acteurs sanitaires mais aussi économiques, sociaux ou politiques sur tous les territoires. En brisant les tabous et les peurs, la Ligue contribue au changement de l'image du cancer et de ceux qui en sont atteints.

liguecancer.net



[ÉDITION 2026]

Dimanche 4 octobre 2026, de 9h à 15h sur la place de la Mairie à Yvoire

Marche familiale 3 km · Marche sportive 8 km · Course à pied 8 km · Nombreuses animations !
Soutenez le « **Comité Féminin pour le Dépistage du Cancer du Sein des Savoie** » dans une ambiance conviviale et solidaire.

11 10 25 INAUGURATION DE LA MAIRIE ET DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE

Samedi 11 octobre, le maire Jean-François Kung et son équipe municipale avaient convié tous les habitants à venir découvrir les nouveaux bureaux de la Mairie et du bureau d'information touristique, fraîchement rénovés.

Emmanuelle Dubée, préfète du Département de Haute-Savoie, ainsi qu'Anne-Cécile Violland, députée, Philippe Meunier, vice-président du conseil régional Auvergne Rhone-Alpes en charge de l'aménagement du territoire, des Plus Beaux Villages de France et du patrimoine, comptaient parmi les invités.



RÉNOVATION DU BATIMENT COMMUNAL DE 1865

La rénovation s'est principalement portée sur la performance énergétique, avec l'isolation thermique, le remplacement des fenêtres, la modernisation du chauffage et aussi l'accessibilité avec notamment la création d'un monte personne. Enfin, une petite extension a permis d'agrandir les bureaux et de proposer un accueil qualitatif aux usagers et un confort de travail pour les agents.

C'est aussi la création d'un amphithéâtre et d'une aire de jeux pour les enfants. Ce lieu permet maintenant l'accueil des événements et offre un accès à de nouveaux sanitaires publics.

Le coût total des travaux s'élève à 2,6 millions d'euros financés par la Commune avec la participation du Département de Haute-Savoie, également le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que la Préfecture.



11
11
25

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

PLACE DE LA MAIRIE

Face au public, à côté du monument aux Morts, Aline Duret, première adjointe, a lu le message de Catherine Vautrin, ministre des Armées et des Anciens Combattants et de Alice Rufo, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées et des Anciens combattants qui se termine ainsi.

« ...Car là sera toujours l'espérance de la France, fidèle au sacrifice de ses anciens, à ses valeurs et à ses promesses, consciente de sa vocation universelle au service de la paix. »



22
10
25

TEMPÊTE BENJAMIN

RUE DES BOUCHETS

Prudence !

Suite au passage de la tempête Benjamin, quelques dégâts ont été enregistrés sur la Commune. Plusieurs arbres sont tombés sur la route et dans les parcs. Les services communaux ont rapidement écarté les dangers et les débris.

Un communiqué a appelé les habitants à la plus grande prudence.



21
12
25

CÉRÉMONIE DES VŒUX DU MAIRE

DISCOURS DE FIN DE MANDAT

Nombreux sont les habitants qui se sont une nouvelle fois rassemblés autour des animations de Noël proposées par la municipalité.

Tout d'abord, le spectacle pour les enfants avec le magicien Flow, dans la salle communale du Musée, a eu un franc succès auprès des enfants. Le père Noël a également fait sa traditionnelle tournée dans la cité médiévale accompagné par les chevaux d'André Dietrich et suivi des familles avec les lampions.

Enfin, les Yvoiriens et Yvoiriennes ont pu assister au discours du maire, Jean-François Kung, exprimant à cette occasion ses bons vœux et également la fin de son mandat.

La Poêle géante s'est occupée du repas et les Tradimusiques de l'ambiance musicale.



08
05
26

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

PLACE DE LA MAIRIE - AMPHITHÉÂTRE

C'est avec la nouvelle équipe municipale que la cérémonie du 8 mai s'est déroulée sur la place de la Mairie. Erick Magli, fraîchement élu, a sensibilisé les habitants et les fidèles partenaires au devoir de mémoire.

Se souvenir, c'est aussi agir pour ne pas revivre un passé déjà tristement alourdi par les guerres et les conflits. Au vu des dernières actualités, cette cérémonie a toute sa place notamment pour les jeunes générations.



12
12
25

LES ENFANTS DE L'ÉCOLE

CHANTENT À YVOIRE

Un spectacle enchanteur

Cette année, c'est avec enthousiasme que la commune d'Yvoire a accueilli les 280 élèves de l'école d'Excenevex-Yvoire venus chanter Noël dans l'amphithéâtre, situé derrière le bâtiment de la Mairie.

L'association des parents d'élèves a organisé cet événement avec l'appui de l'équipe enseignante et le personnel du SIVU. Les parents ont été nombreux à venir écouter les chansons des enfants sur les estrades de l'amphithéâtre.



17
05
26

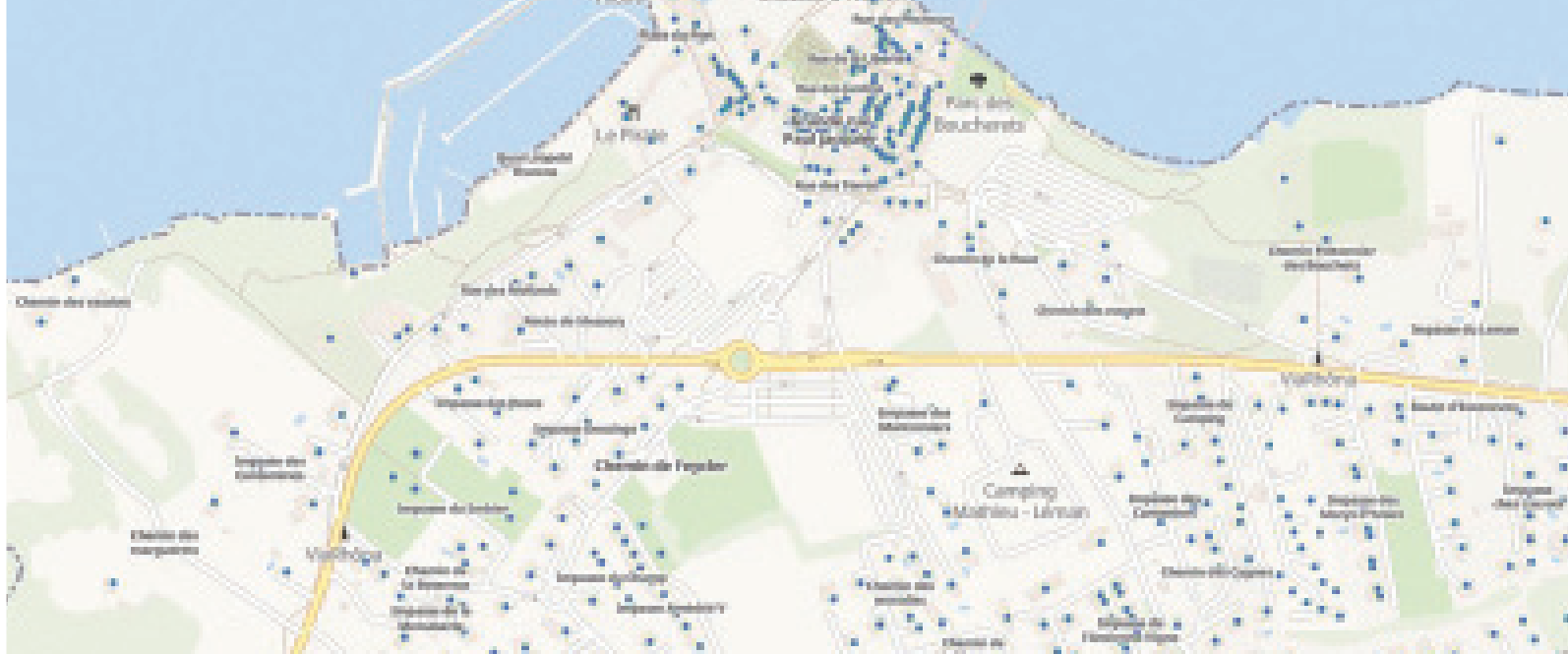
T2L

PLACE DE LA MAIRIE - AMPHITHÉÂTRE

Née de la volonté de l'association Léman Nordique de relever de nouveaux défis, la T2L (*Tour du Lac Léman*) en marche nordique se veut accessible à tous. Plus sportives que les « Randos », les marches nordiques se pratiquent à une allure plus soutenue et avec des bâtons. Leur caractéristique principale est donc d'avoir une propulsion quadrupédique.

Le Léman, plus grand lac alpin et subalpin d'Europe centrale et le plus grand lac naturel d'Europe de l'ouest est un terrain de jeu idéal à travers le Chablais pour le côté français et sur les cantons de Genève, de Vaud et du Valais en Suisse. La commune d'Yvoire est partenaire de l'évènement et propose, grâce notamment à l'investissement de madame Dominique Thiollay, conseillère municipale, une étape chaleureuse et ressourçante pour les participants.

ACTUALITÉS



[PLUi HM]

Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat & Mobilité

Après quatre années d'études et de réflexions fortement mobilisatrices, associant les 25 communes du territoire, les partenaires publics et les citoyens, le premier Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLH) et plan de Mobilité (PDM) a été approuvé par le conseil communautaire le 16 décembre 2025. Document de planification stratégique, il englobe les principaux enjeux de développement du territoire, du bien vivre et de la cohésion dans l'agglomération : l'urbanisme est au cœur du document, tout comme les politiques de l'habitat, de la mobilité, et de la transition écologique.

En vigueur depuis fin février 2026, il se substitue au PLUi du Bas-Chablais ainsi qu'aux huit PLU communaux. Il est consultable en ligne sur le site de la commune.



[DOMAINE DE ROVORÉE]

Sécurisation du site

Le Département de Haute-Savoie en charge de la gestion du Domaine de Rovorée a mis en place début avril 2026 des blocs en béton faisant office de protection contre les intrusions des gens du voyage.

Le 15 avril, une réunion était organisée sur la sécurisation définitive de ce site sensible. Pourtant, les jours suivants, un groupe de gens du voyage s'est installé en pleine après-midi sur le Domaine. En concertation avec le Département, la municipalité, consciente que cette occupation puisse engendrer colère, problèmes de sécurité, insalubrité et détérioration d'un espace naturel sensible, a réagi rapidement et adressé un courrier à la préfecture pour solliciter une procédure d'expulsion administrative.

Entre autres solutions pérennes, le Département finance et entreprend des travaux de construction d'un muret de protection, le long de la voie verte Excenevex – Yvoire. De part et d'autre, l'installation d'un portique est prévue. Ainsi, cette clôture protégera le site de l'intrusion des caravanes.

[NOUVELLES ADRESSES À YVOIRE]

Base Adresse Locale (BAL), nouveaux noms de voies

Indispensable pour le bon fonctionnement des services publics (distribution du courrier, services d'urgence, sécurité, réseaux, etc.), la commune a procédé à la dénomination de toutes les voies et lieux-dits, et à la numérotation des constructions y compris en zones rurales ou isolées.

La numérotation a été effectuée en système métrique sur l'ensemble du territoire.

Ancienne adresse	Nouvelle dénomination
472 rue des Mollards	impasse des Contamines
76 chemin des la Bossenaz	impasse de la Menuiserie
143 chemin de la Bossenaz	impasse du Sorbier
103 route de Messery	impasse Dessinge
117 route de Messery	impasse des Mèrives
241 route de Messery	impasse des Roses
343 chemin de Feycler	impasse Amédée V
405 chemin de Feycler	impasse du Champ
506 chemin de Feycler	impasse des Baronnies
518 chemin de Feycler	chemin de la Vieille grange
558 chemin de Feycler	impasse chez Champoury
608 chemin de Feycler	impasse de l'Ancienne Ferme
642 chemin de Feycler	impasse du Pré du vernay
185 chemin des moralles	impasse des Marronniers
14 les Chenallets	impasse des Mouettes
chemin de la Ruaz	impasse des Cantonniers
340 chemin de la Ruaz	chemin des Étines
Les Etines n°1	impasse des Anciennes vignes
96 chemin du Puits	impasse du Verger
96 chemin du Puits	impasse des Pailles
427 chemin de la Ruaz	chemin des Cygnes
491 chemin de la Ruaz	impasse du Crêt de la rue
chemin du Puits	impasse des Fleurs
380 route d'Excenevex	impasse du Camping
434 route d'Excenevex	impasse du Vent blanc
536 route d'Excenevex	impasse des Marys d'Yvoire
590 route d'Excenevex	impasse des Batardes
626 route d'Excenevex	impasse Chez Lacroix
651 route d'Excenevex	impasse du Léman
714 route d'Excenevex	impasse Chez Bocagny

Ancienne adresse	Nouvelle dénomination
790 route d'Excenevex	impasse de La Renaude sud
1072 route d'Excenevex	chemin du Brulot
876 route d'Excenevex	impasse des Ecuriels
1715 route d'Excenevex	Allée de Roverriaz
255 chemin des Mottes	impasse Bana sud
298 chemin des Mottes	impasse de la Sapinière
341 chemin des Mottes	impasse des Huttins
784 chemin des Mottes	chemin de l'Orée du bois
848 chemin des Mottes	impasse des Choulets
1112 chemin des Mottes	chemin du Joran
1136 chemin des Mottes	impasse de la Vaudaire
1136 chemin des Mottes	impasse du Jura
1144 chemin des Mottes	impasse du Mont 470
1067 chemin des Mottes	impasse des Bois du Lac
1224 chemin des Mottes	impasse du Liseron
1314 chemin des Mottes	impasse de la Croisée
79 chemin des Mottes	impasse de la Fougère
206 chemin des Mottes	impasse des Frênes

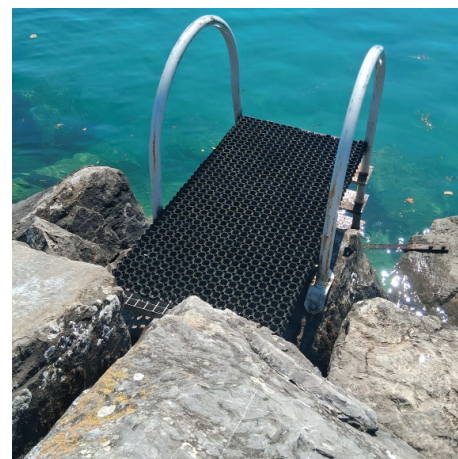
Ces nouvelles données sont consultables sur la plateforme adresse.data.gouv.fr.

Vous êtes encore nombreux à ne pas avoir récupéré votre nouveau numéro. Les plaques sont disponibles à la Mairie durant les horaires d'ouverture ; n'hésitez pas à vous manifester.



[ÉGLISE SAINT-PANCRACE]

Le bâtiment de l'église appartenant à la commune, l'entretien et les réparations structurels sont de la responsabilité de la collectivité. Ainsi, l'éclairage a été amélioré.



[PORT DES PÊCHEURS]

Les sanitaires situés au port des pêcheurs sont complètement rénovés et sont maintenant dotés d'une douche. L'accès est réservé aux plaisanciers grâce à l'usage d'un code.

Aussi, l'échelle permettant d'accéder au lac pour la baignade a été améliorée pour le confort des usagers.

Concernant les demandes annuelles de place dans les différents ports, le système a évolué. Un questionnaire en ligne est désormais accessible ; n'hésitez pas à actualiser vos éventuelles attentes.



[SIVU DES ÉCOLES]

Un nouveau container pour les déchets plastiques a été installé à l'école d'Excenevex. Yvoir permettant de renforcer les actions de tri.

Ce sont les agents d'entretien qui se chargent de récolter les poubelles papiers des enseignants. Du côté du SIVU, le tri est en place pour les garderies et surtout durant la cantine. Des étiquettes sur les différentes poubelles de la cantine (côté maternelle et élémentaire) permettent aux enfants de comprendre visuellement la répartition des déchets.



[MARQUAGE AU SOL]

Le service des parkings s'est occupé de refaire les marquages au sol notamment sur le parking des bus et à l'intersection de la rue des mollards avec la route de Messery (passage pour piétons, places PMR, etc). Cela permet une meilleure visibilité et renforce la sécurité sur la route.



[ENTRETIEN DES ARBRES]

Une petite poignée de bénévoles, dont font partie Philippe Willemin et Henri Clavel, a effectué la taille des arbres dernièrement offerts à la commune.

Ces arbres se situent à l'entrée du parking Pré-Ponce, sur la voie verte en direction de Messery, ou encore à l'agorespace. La commune salue leur dévouement et les remercie chaleureusement pour leur soutien.



[TRANSPORT SCOLAIRE]

Inscription 2026-2027

Dans le cadre de l'organisation des transports scolaires pour l'année scolaire à venir, les inscriptions seront ouvertes à partir du 15 mai 2026.

78 € C'est le tarif par élève de l'abonnement au transport scolaire 2026-2027.

Majoration de 50 % pour les inscriptions effectuées après le 15 juillet.

→ Inscriptions www.thononagglo.fr

MEMBRES ÉLUS AU SIVU

- Manuel **Dal Molin**,
élu Président
- Aline **Duret**,
vice-présidente
- Roger **Béchet**,
délégué titulaire
- Catherine **Mouchet**,
déléguée titulaire
- Erick **Magli**,
délégué titulaire
- Mathilde **Solère**,
déléguée titulaire
- Laura **Deluermoz**,
déléguée suppléante
- Angélique **Aussant**,
déléguée suppléante
- Quentin **Mouchet**,
délégué suppléant
- Sabine **Moille**,
déléguée suppléante
- Olivier **Darras**,
délégué suppléant
- Hubert **Jacobsoone**,
délégué suppléant

MEMBRES ÉLUS AU CCAS

- Membres élus désignés
- Nourredine **Boumehres**,
 - Sabine **Moille**,
 - Dominique **Thiollay**,
 - Guillaume **Bugnet**,

- Membres désignés
- Valérie **Baud-Lavigne**
 - Evelyne **Jacquier-Treboux**,
 - Françoise **Sciscio**,
 - Manon **Baillif**.



DOSSIER PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

YVOIRE

[G7, VISITE À YVOIRE]

Un dispositif de sécurité hors norme

La sécurisation du sommet du G7, qui se déroulait du 15 au 17 juin, se déclinait à terre, sur les eaux du Léman, et dans le ciel de Haute-Savoie où de nombreux moyens aériens, hélicoptères et drones, et de lutte anti-drone de la gendarmerie ont été déployés. Plusieurs corps de métier étaient représentés pour couvrir l'événement. À Yvoire, afin de préparer la venue de madame Macron, la gendarmerie était présente, ainsi que les carabinieri italiens et les autorités helvétiques. Les militaires, la police nationale, les CRS, l'armée du Terre et la Marine nationale, les maitres chiens, la brigade de déminage, le GIGN (Groupe d'Intervention de la Gendarmerie Nationale), et les tireurs d'élite se complétaient sur place.



Sur le lac, plus de 30 embarcations des forces de l'ordre ont patrouillé. Les bateaux de la CGN au départ d'Yvoire ont pu assurer les liaisons hormis le mardi 16 juin entre 10h et 17h. Le contrôle au débarcadère ainsi qu'aux frontières a été rétabli durant le sommet.

Les enfants de l'école en comité d'accueil

C'est un très beau comité qui a accueilli Brigitte Macron ainsi que les « first ladies » des différentes délégations :

- Victoria Starmer - Grande Bretagne,
- Diana Fox - Canada,
- Charlotte Merz - Allemagne,
- Rachel Kimetto - Kenya,
- Janja Lula Da Silva - Brésil
- Heiko von der Leyen - Commission européenne (seul homme du cortège)

Les enfants de la classe de CM1-CM2 accompagnés de leur directrice madame Lebeaux sont venus accueillir les invités en présence de la Première dame. Ils ont échangé quelques mots et présenté un bouquet de fleurs. Leurs délicates attentions étaient précédées par un accueil en musique grâce à la fanfare Banda de Douvaine.

Malgré certains commerces fermés, madame Macron a fréquenté la plupart des commerces ouverts et répondu à plusieurs sollicitations des habitants avec enthousiasme.



C'est durant le conseil municipal du 19 janvier 2026 que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été adopté à Yvoire.

Le PCS est un document opérationnel qui définit l'organisation et la mise en œuvre des moyens (humains et matériels) prévus par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques majeurs connus.

Il a pour objectif de permettre au Maire et ses équipes de gérer du mieux possible la survenue d'un risque sur son territoire. Ces différentes parties reprennent les points essentiels afin d'assurer la gestion d'une crise à l'échelle de la Commune :

- La présentation de la Commune et l'analyse du risque,
- l'organisation de la gestion de crise communale,
- les moyens et ressources recensés,
- l'annuaire de crise.

Les principes de fonctionnement de ce PCS ont été présentés au Conseil municipal par Bernard GAY, de la société Alpes Léman Sécurité Consult.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), est mis à la disposition du public en Mairie.

[LES RISQUES MAJEURS À YVOIRE]

Le risque est la confrontation d'un aléa avec un ou des enjeux.

L'**aléa** est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique de fréquence et d'intensité données.

L'**enjeu** représente l'ensemble des personnes et des biens, ayant une valeur monétaire ou non, susceptibles d'être affectés par un phénomène naturel ou anthropique. Ainsi, le risque est la conséquence d'un aléa sur des enjeux.

On parle de **risque majeur** dès lors que les effets de l'aléa peuvent mettre en danger un grand nombre de personnes, occasionner des dégâts importants et dépasser les capacités de réaction des instances directement concernées (Commune, État...).



Les risques identifiés à Yvoire

- Inondations
- Événements météorologiques
- Mouvements de terrain
- Sismicité

INONDATIONS Le risque sur la commune

Submersion rapide ou lente d'une zone habituellement hors d'eau, ce phénomène peut avoir lieu avec des vitesses et des débits variables. Son ampleur dépend de :

- l'intensité, la durée et la répartition des pluies sur le bassin versant ;
- les caractéristiques du ou des bassins versants concernés ;
- la couverture végétale et les capacités d'absorption du sol ;
- la présence d'obstacles à la circulation et/ou à l'étalement des eaux : berges hautes, remblais...
- l'imperméabilisation des sols en milieu urbain.

Les phénomènes identifiés localement

- Crues torrentielles
- Remontées de nappe

Les bons réflexes



Avant

- Mettre hors d'eau les meubles et les objets précieux, papiers personnels, matières et/ou produits polluants ou dangereux.
- Repérer disjoncteurs électriques, robinets d'arrivée de gaz.
- Obturer les entrées d'eau possibles, portes, soupiraux, événements.
- Arrimer les cuves.
- Garer les véhicules hors zones inondables.
- Faire une réserve d'eau potable et d'aliments.
- Prévoir radio à piles, vêtements, médicaments, couvertures.
- Prévoir les moyens d'évacuation.

Pendant

- S'informer par radio ou auprès de la mairie de la montée des eaux.
- Fermer les portes, fenêtres et soupiraux ;
- Couper le courant électrique (*actionner les commutateurs avec précaution*) ;
- Aller sur les points hauts préalablement repérés (*étages des maisons, collines*).
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcé par la crue.
- Ne pas s'engager sur une route inondée (*à pied ou en véhicule*).

Après

Faire sa déclaration de sinistre auprès de son assureur et informer le maire qui demandera la reconnaissance Cat-Nat auprès de l'État. Aérer les pièces, désinfecter à l'eau de javel. Chauffer dès que possible. Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.

C'est arrivé près de chez nous !

En moins d'une heure, le 14 juillet 1987, un orage diluvien déverse 100 mm de pluie sur les versants montagneux du Grand-Bornand. Le Borne sort de son lit et sème le chaos dans un camping causant la mort de 23 personnes et plusieurs blessés.

MOUVEMENTS DE TERRAIN Le risque sur la commune

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements plus ou moins brutaux du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou liés à des activités humaines. Les volumes considérés sont variables puisqu'ils peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes. Il en est de même pour les déplacements qui peuvent être lents (*quelques millimètres par an*) ou très rapides (*plusieurs centaines de mètres par jour*).

Mouvements rapides et discontinus

- éboulements et chutes de blocs ;
- affaissements de sols, au-dessus des cavités souterraines naturelles ou artificielles (*mines, carrières...*) ;
- coulées boueuses et torrentielles ;
- quelques glissements de terrain particuliers.

Mouvements lents et continus

- glissements le long d'une pente (*rupture d'un versant instable*) ;
- retrait-gonflement des argiles (*lié aux changements d'humidité de sols argileux et à l'origine de fissurations du bâti*) ;
- tassements de sols compressibles (*vase, tourbe, argile*) notamment à cause de la surexploitation.

Les phénomènes identifiés localement

- Glissements de terrain

Les bons réflexes



Avant

De manière générale, signaler à la mairie :

- L'apparition de fissures dans le sol ;
- Les modifications du bâti (*fissures, portes et fenêtres ne fonctionnant plus, mur de soutènement présentant une déformation, écoulement anormal de l'eau au robinet, craquements, etc.*) ;
- L'apparition d'un affaissement du sol ;
- La présence de tout bloc désolidarisé ou en surplomb d'un escarpement.

Pendant

- À l'intérieur, **couper le gaz et l'électricité** ; En cas de craquement inhabituels et inquiétants, **évacuer le bâtiment ou la zone sinistrée immédiatement**, ne pas revenir sur ses pas, ne pas prendre l'ascenseur...
- À l'extérieur, s'éloigner de la zone dangereuse en fuyant latéralement.

Après

Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

C'est arrivé près de chez nous !

Le 22 juin 2021, plusieurs centaines de mètres carrés de terrain glissent sur un coteau et viennent impacter la route située en contrebas et menacer l'autoroute A40. Ce glissement n'a fait aucun blessé mais par mesure de précaution, 52 logements sont évacués et 150 personnes ont dû être relogées.

ÉVÈNEMENTS MÉTÉOROLOGIQUE Le risque sur la commune

Tempêtes - Vents violents Perturbation associée à des vents violents (*> 100 km/h*). Les tornades sont localisées et forment un tourbillon de vents violents (*jusqu'à 200 km/h*). Elles se développent sous la base de nuages d'orage.

Orages (*essentiellement de fin juin à septembre*) Éclairs et de tonnerre, avec ou sans précipitations de pluie, neige ou grêle, éventuellement accompagnées de rafales.

Neige - Verglas Formation de congères (*neige froide et ventée*), verglas (*neige humide*) associée parfois à un risque d'écroulement des structures en cas de neige mouillée ou lourde.

Vague de chaleur (*du 1^{er} juin au 15 septembre*) Risque sanitaire pour la population. La canicule est un épisode de températures élevées qui persiste (*19°C minimum la nuit et 34°C minimum le jour durant au moins trois jours consécutifs*).

Grand froid (*du 1^{er} novembre au 31 mars*) Temps froid caractérisé par sa persistance (*au moins deux jours consécutifs*), son intensité et son étendue géographique. Une situation de grand froid n'est pas forcément accompagnée de neige.

Les phénomènes identifiés localement

- Crues torrentielles
- Remontées de nappe

Les bons réflexes



Avant

- Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement ou toutes autres activités extérieures.
- Soyez prudent, en particulier dans vos déplacements et vos activités de loisirs.
- Mettez en sécurité vos biens et **abritez-vous hors des zones boisées**.
- Évitez les abords des cours d'eau, n'intervenez pas sur les toitures, rangez les objets exposés au vent.

Pendant

- Informez-vous, restez chez vous et évitez toute activité extérieure.
- En cas de montée des eaux, mettez vos biens à l'abri et rejoignez les étages supérieurs.
- Si vous êtes dans l'obligation de vous déplacer, soyez très prudent. Empruntez les grands axes de circulation.
- Respectez la signalisation routière mise en place.
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en véhicule, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau.

Après

Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol, s'écarter des sources d'énergie défectueuses. Ne se déplacer qu'en cas d'absolue nécessité en restant prudent et en évitant les voies obstruées et/ou réduites à la circulation. Faire sa déclaration de sinistre à son assureur et informer le maire pour demander la reconnaissance Cat-Nat auprès de l'État. Après un dégât des eaux, aérer les pièces et désinfecter à l'eau de javel. Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.

SISMICITÉ Le risque sur la commune

Fracturation brutale des roches en profondeur le long de failles dans la croûte terrestre (*rarement en surface*), le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.

Le territoire communal est classé en zone de sismicité moyenne (niveau 4 sur 5)

Avec le volcanisme, ils sont l'une des manifestations de la tectonique des plaques. L'activité sismique est concentrée le long de failles, à proximité des frontières entre ces plaques. Lorsque les efforts au niveau des failles sont importants et que le mouvement entre les deux plaques est bloqué, de l'énergie est stockée. La libération brutale de cette énergie permet de rattraper le retard du mouvement des plaques. Le déplacement instantané qui en résulte est la cause des séismes. Après la secousse principale, il se produit généralement des répliques, correspondant à des petits réajustements des blocs au voisinage de la faille.

Les bons réflexes



Avant

Repérer les points de coupure gaz, eau, électricité. Fixer les appareils et les meubles lourds.

Pendant

- Rester où l'on est :
 - À l'intérieur : se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres ;
 - À l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (*ponts, corniches, toitures, arbres...*) ;
 - En véhicule : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.
- Se protéger la tête avec les bras.
- Ne pas allumer de flamme.

Après

Se méfier des répliques, il peut y avoir d'autres secousses. Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble. Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz, couper les alimentations au compteur, ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités. S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et écouter la radio. Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (*table, poutre, canalisation, etc.*).

C'est arrivé près de chez nous !

Le séisme d'Epagny est le plus fort tremblement de terre enregistré dans la région Rhône Alpes (magnitude 5,3) depuis celui de Corrençon en 1962. Il résulte d'une rupture sur la faille du Vuache, à 5 km au nord-ouest d'Annecy. Il n'a pas causé de victime, mais a engendré de nombreux dégâts structurels.

L'information préventive de la population

L'information préventive des populations permet d'entretenir une culture du risque et de dispenser les consignes de sécurité pour y faire face. Elle est instaurée par l'article R.125-11 du code de l'environnement qui mentionne que « L'information donnée au public sur les risques majeurs comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. »

Une gestion globale

Vous (Citoyens)	Entreprandre une véritable démarche personnelle : - vous informer sur les risques menaçant et les mesures à adopter ; - engager une réflexion autonome pour évaluer votre propre vulnérabilité et celle de votre environnement (<i>habitat, milieu...</i>) et de mettre en place les dispositions pour la minimiser. Lors d'une transaction immobilière (<i>acquisition ou location d'un bien</i>), annexer un « état des risques » au contrat de vente et de location et préciser toutes les indemnisations perçues après une catastrophe naturelle. Élaborer votre Plan Familial de Mise en Sûreté (<i>PFMS</i>). De même, si vous possédez un bâtiment regroupant plus de cinquante personnes, vous devez procéder à un affichage dans ces locaux.
Les écoles	Obligation de réaliser un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) qui permet au personnel de mettre en sécurité les élèves en attendant l'arrivée des secours et/ou la fin de l'état d'alerte.
Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (Sdis)	Assure les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes. Il prépare aussi les mesures de sauvegarde, organise les moyens de secours, assure la prévention et l'évaluation des risques en matière de sécurité civile.
La Commune	Réduit la vulnérabilité de ses citoyens par l'intégration des règles d'urbanisme adaptées dans son document d'urbanisme et par des aménagements. Informe les citoyens : - Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (<i>DICRiM</i>) - Affichage (<i>lieux accueillants ou pouvant accueillir plus de 50 personnes, campings, locaux à usage d'habitation regroupant plus de 15 logements</i>). Le Maire est responsable de l'organisation des secours de première urgence.
L'État	Informe les communes et les citoyens des risques majeurs encourus sur le territoire par le biais du Dossier Départemental des Risques Majeurs (<i>DDRM</i>), et transmet ces informations au Maire. Surveille en permanence les cours d'eau via les prévisions de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (<i>DREAL</i>). Élabore les Plans de Prévention des Risques Naturels et Technologiques (<i>PPRN, PPRT</i>) et organise les plans de secours dans le département notamment l'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (<i>plan ORSEC</i>). Enfin, le Préfet gère la crise dans le cas d'un évènement dépassant les limites de la commune et/ou sa capacité de réaction.

PATRIMOINE D'YVOIRE



LES FONTAINES D'YVOIRE

Les services techniques de la commune ont installé des boutons poussoirs sur les fontaines du village. Ils ont été confectionnés manuellement et présentent l'avantage d'être harmonieux et très utiles.

Ils permettent en effet de réduire considérablement le débit d'eau et de préserver cette ressource précieuse.

Les fontaines de villes vertes devraient être également modernisées pour utiliser seulement l'eau nécessaire.



PROMENADE DES REMPARTS

La ruche pédagogique

La ruche pédagogique se situe le long de la promenade des remparts, entourée de plantes mellifères et de l'hotel à insectes.

Veillissante, l'essaim d'abeilles a été remplacé et sera maintenant entretenu par les services de la commune avec l'aide de bénévoles du village.

Les enfants pourront continuer à observer le travail de ces héroïnes de la nature.



Le saviez-vous?

- Cinq fontaines sont situées dans le village :
- Face au parking des Jardins
 - Dans la grande rue Paul Jacquier
 - Sur la promenade des remparts
 - Sur la place du Thay
 - Derrière le jardin des 5 sens

Numéros utiles

Samu	15
Police - Gendarmerie	17
Sapeurs-pompiers	18
N° d'urgence européen	112
Gendarmerie de Douvaine	04 50 94 00 09
Centre d'incendie et de secours de Douvaine	04 50 94 30 64
Mairie d'Yvoire	04 50 72 80 36
Sous-préfecture Thonon	04 50 81 15 82
Préfecture de la Haute-Savoie	04 50 33 60 00
Urgence gaz (GRDF)	0 800 47 33 33
Urgence électrique (Enedis)	09 72 67 50 74

Sites Internet

Vigilance météo France	www.vigilance.meteofrance.fr/fr
Vigilance météo Suisse	www.meteosuisse.admin.ch/meteo/dangers/carte-des-alertes.html
Mairie	www.yvoire.fr
Préfecture	www.haute-savoie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Prevenir-le-risque-et-se-proteger
Géorisques	www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque



RENCONTRE AVEC...

ANIMAUX SECOURS



Animaux secours est une association reconnue d'utilité publique, recueillant chiens, chats, NACs (*lapins et autres rongeurs*) et animaux de la ferme. **Près de 2 500 animaux transitent par le refuge chaque année.** La commune d'Yvoire est partenaire de l'association Animaux secours comme une centaine de communes en Haute-Savoie.

Un partenariat qualitatif en faveur du bien-être animal

Nous sommes totalement indépendants, donc non liés à la SPA de France ou toute autre fondation, ce qui signifie que nous évoluons en fonction de nos propres moyens. Nous ne touchons aucune subvention d'État. Nos sources de revenus exclusives sont notre service de fourrière, les participations aux adoptions, les dons et les legs.

Depuis juillet 2023, nous exerçons sur 2 sites :

- le Refuge de l'Espoir d'Arthaz PND (74)
- le site de l'Espoir Continue à Bantanges (71) qui est notre relais pour les animaux âgés (*maison de retraite animale*) et les animaux ayant besoin d'être « travaillés » en vue d'une éventuelle ré-adoption (*centre de réhabilitation*).

Nos agents sont disponibles chaque jour, de 8h à 12h et de 14h à 18h, week-end et jours fériés inclus pour intervenir et réaliser le transport des animaux errants de la commune jusqu'au Refuge de l'Espoir. En dehors de ces horaires, un service de garde est possible et notre équipe sera capable de recueillir directement au Refuge tout animal domestique ou de ferme, apporté par les pompiers, la police municipale, la gendarmerie ou les particuliers.

En cas d'animal en divagation présentant un danger pour la population ou les usagers de la route, il est demandé de prévenir immédiatement les pompiers qui se chargeront de la capture et l'association Animaux-Secours prendra immédiatement le relais.

Le Refuge de l'Espoir s'engage, en outre, à recueillir tout animal abandonné dont les propriétaires résident sur la commune, dans la limite des places disponibles.

Les cas urgents seront gérés en tant que tels. Sont entendus comme cas urgents : propriétaires accidentés, hospitalisés, décédés, incarcérés, etc.

Lutte contre la prolifération des chats errants

La capture des chats « sans propriétaire » est un élément essentiel dans la lutte pour la protection animale. Ces chats sont capturés afin d'être stérilisés, testés et identifiés.

Depuis le 1er janvier 2015 (*article L211-27 du code rural et de la pêche maritime, modifié par l'ordonnance n°2010-18 du 7 janvier 2010 - art. 3*), les chats « errants » doivent être stérilisés et identifiés puis relâchés sur les lieux où ils ont été capturés. La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de la garde, au sens de l'article L. 211-11, de ces populations sont placés sous la responsabilité du représentant de la commune et de l'association de protection des animaux mentionnée à l'alinéa précédent.

L'identification est obligatoire pour les animaux de compagnie, les tests permettent d'identifier d'éventuelles maladies hautement contagieuses et la stérilisation permet d'éviter la prolifération de chats sauvages et tous les inconvénients engendrés.



Lutte contre toutes formes de maltraitance animale

Des contrôles de plus en plus fréquents, des décisions de justice cohérentes et des peines toujours plus lourdes, la lutte contre la maltraitance animale devient de plus en plus présente au regard de notre gouvernement.

Animaux-Secours, grâce à ses agents spécialisés, est une association extrêmement concernée par la bienveillance animale, c'est pourquoi nous avons mis un service complet visant à réaliser, quotidiennement, des enquêtes et des suivis.

La prévention et la formation des plus jeunes.

Nous proposons également d'intervenir directement dans des écoles. Nous sommes en mesure d'organiser des animations autour du comportement des animaux et de la prévention à la morsure. L'un des objectifs majeurs est d'éduquer les plus jeunes en leur apprenant les bons gestes et les bonnes approches, afin de réduire le risque d'accidents. Les interventions sont prises en charge par l'association. Aussi, nous organisons des visites du refuge.



 animaux-secours.fr

84 Route de la Basse Arve
74380 Arthaz-Pont-Notre-Dame

 04 50 36 02 80



ASSOCIATIONS

YVOIRE



« Ce que j'aime le plus dans le jardinage, c'est de pouvoir manger les tomates directement après les avoir ramassées. J'aime bien aussi choisir où nous allons installer les plantons. »
Loan, 9 ans

[JARD'YVOIRE]

La magie des jardins partagés

Il existe un moment particulier, celui où tout commence. Ce moment, c'est lorsque l'on dépose une graine dans la terre, un geste simple, mais plein de promesses et d'espoir. Puis vient la patience, l'attente de quelque chose qui ne se voit pas encore, qui est dans l'imaginaire... Lorsqu'enfin les premiers cotylédons, fragiles et déterminés, percent le sol, c'est comme de la magie.

La croissance d'une plante tient à un équilibre subtil et fascinant. Dans la discrétion de la terre, les racines absorbent l'eau et les minéraux dont elles ont besoin, tandis que les feuilles captent la lumière du soleil et l'air. Grâce à cette alliance entre la terre, l'eau, l'air et la lumière, la plante fabrique peu à peu sa propre matière, se renforce et finit par offrir fleurs et fruits. Rien ne se fait dans la précipitation : chaque étape demande du temps et des conditions favorables. Observer ce processus, c'est se reconnecter à un rythme plus juste et se rappeler que la vie se construit à partir d'éléments simples et essentiels.

Aux jardins partagés de l'association Jard'Yvoire, chaque parcelle raconte cette histoire. Celle de la patience, et du temps que l'on ne contrôle pas. Ici, nous dépendons des saisons, de la chaleur du soleil. C'est aussi la redécouverte du travail manuel, ce rapport direct avec la terre, ce lien essentiel entre nos mains et ce qui nous nourrit. Ici, il faut s'en remettre à la magie du vivant, à ce processus qui transforme une graine en un fruit.

Pour les enfants, le jardin devient un terrain d'émerveillement et d'apprentissage. Ils observent, expérimentent, comprennent comment poussent les fruits et les légumes. Ils sont curieux et fiers de voir grandir ce dont ils ont pris soin.

Que vous souhaitiez débiter ou approfondir votre expérience, il reste toujours une place pour celles et ceux qui souhaitent participer à cette aventure humaine et végétale.

📍 Association Jard'Yvoire
Sabrina 06 31 03 52 87

[GYM JAZZ]

Une association dynamique au service du sport et de la convivialité

À Yvoire, l'association Gym Jazz continue de faire vivre le sport et la convivialité au cœur du village.

Depuis 46 ans, l'association propose aux habitants et à ceux des communes voisines un large choix d'activités physiques accessibles à tous les âges et à tous les niveaux.

« Un tout grand merci à Evelyne qui a créé le Gym Jazz il y a 46 ans avec courage, passion, dévouement et une immense générosité. Merci pour tout ce qu'elle a transmis au fil des années. Grâce à elle, le Gym Jazz est bien plus qu'une activité, c'est une belle histoire humaine qui continue de vivre. Merci pour la continuation de son dévouement et de son investissement comme membre actif du comité. »

Encadrés par des professeurs diplômés, les cours s'adressent aussi bien aux débutants qu'aux pratiquants confirmés. L'objectif est de permettre à chacun de trouver une activité adaptée à ses besoins, qu'il s'agisse de se tonifier, d'améliorer sa souplesse ou simplement de prendre soin de sa santé.

Le 1^{er} février, un stage de sophrologie animé par Martine Bertrand a eu lieu. Cette matinée a été un véritable succès.

Grâce à l'engagement de ses bénévoles et de ses animateurs, Gym Jazz Yvoire continue de rassembler les habitants autour d'une passion commune : bouger, se faire plaisir et rester en forme.

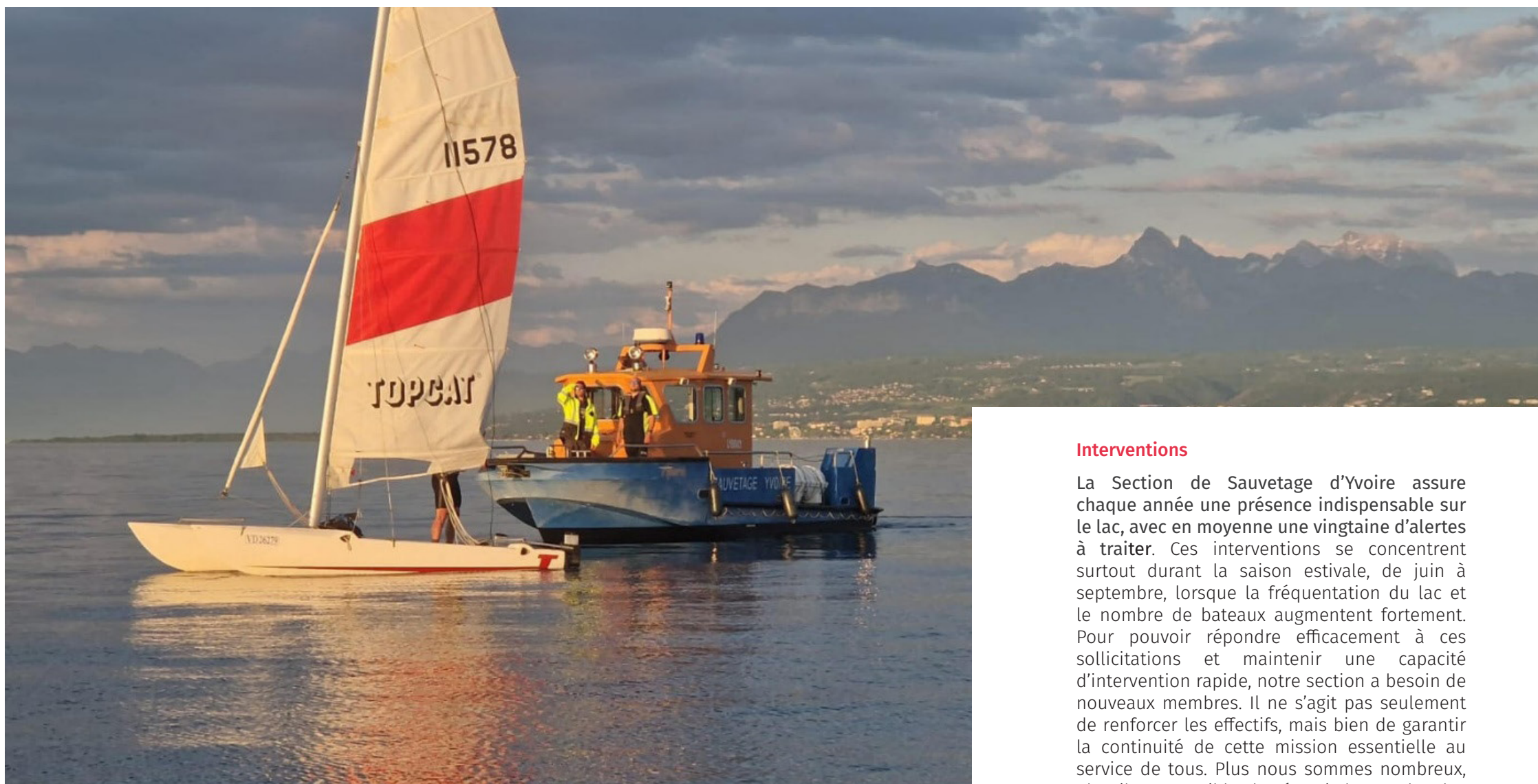
Planning des activités

Maison des associations - Yvoire

	Sébastien
Mardi 17h30 · 18h30	Qi Gong
	Sophie
Jeudi 18h30 · 19h30	Yoga
	Curtis
Lundi 10h30 · 11h30	Pilates
Lundi 11h30 · 12h30	Stretching
Lundi 18h30 · 19h30	Pilates
Lundi 19h30 · 20h30	Body Sculpt
Mercredi 17h30 · 18h30	Pilates
Mercredi 18h30 · 19h30	Pilates
Mercredi 19h30 · 20h30	Stretching
Jeudi 20h · 21h	Cross Training



📍 gymjazz-yvoire.fr
contact@gymjazz-yvoire.fr



[SECTION DE SAUVETAGE]

L'hiver marque habituellement une période plus calme pour la Section du Sauvetage d'Yvoire. Cette année pourtant, la saison froide n'a pas rimé avec repos : une grande partie de notre énergie est consacrée depuis plusieurs semaines à la remise en état du Trait d'Union, notre bateau emblématique.

Entre travaux, organisation des événements à venir et vie associative, les derniers mois ont été pleinement investis au service de notre patrimoine nautique et de la sécurité sur le lac.

Assemblée générale, un moment convivial et fédérateur

La fin janvier a été marquée par notre assemblée générale, qui a rassemblé une cinquantaine de participants. Les échanges se sont déroulés dans une atmosphère conviviale, en présence des élus locaux, avant de se conclure autour d'un apéritif apprécié de tous.

Cela a permis de revenir sur le bilan de l'année 2025, riche en activités, et d'esquisser les perspectives pour 2026 qui s'annoncent tout aussi dynamiques.

Fête du Sauvetage et Fête du Petit Lac

2026, les festivités se coordonnent !

La Fête du Sauvetage aura lieu le 18 juillet 2026, et sera suivie le 19 juillet 2026 par la Fête du Petit Lac.

Le regroupement des infrastructures sur un seul week-end permettra d'optimiser l'organisation et d'offrir deux journées de célébrations dans les meilleures conditions.

Interventions

La Section de Sauvetage d'Yvoire assure chaque année une présence indispensable sur le lac, avec en moyenne une vingtaine d'alertes à traiter. Ces interventions se concentrent surtout durant la saison estivale, de juin à septembre, lorsque la fréquentation du lac et le nombre de bateaux augmentent fortement. Pour pouvoir répondre efficacement à ces sollicitations et maintenir une capacité d'intervention rapide, notre section a besoin de nouveaux membres. Il ne s'agit pas seulement de renforcer les effectifs, mais bien de garantir la continuité de cette mission essentielle au service de tous. Plus nous sommes nombreux, plus il est possible de répartir les gardes, les entraînements et les interventions, tout en faisant vivre une équipe motivée et engagée.

Aucune formation particulière n'est demandée

pour nous rejoindre. La section accompagne et forme ses membres, en prenant en charge les formations nécessaires. À terme, le minimum requis pour intervenir est le PSE1 (*Premier Secours en Équipe de niveau 1*), mais chacun peut déjà venir découvrir l'activité en tant que stagiaire à bord de la vedette et participer aux exercices organisés tout au long de l'année. La section s'entraîne régulièrement, sur le lac comme à terre, afin de maintenir ses acquis, renforcer les automatismes et garantir la qualité de ses interventions. Manœuvres, remorquage, exercices de secourisme au local ou en extérieur : ces temps d'entraînement participent pleinement à la vie de l'équipe. Toute personne intéressée est la bienvenue.

Pour les interventions sur le lac, une présence à Yvoire ou à proximité reste naturellement recommandée, afin de pouvoir rejoindre rapidement le port et la vedette en cas d'alerte.



Un appel aux dons pour le Trait d'Union

Le Trait d'Union, bateau emblématique de notre section, est actuellement en réparation à la Menuiserie Depraz, à Choisy. Ces travaux importants sont indispensables pour garantir sa sécurité et prolonger sa vie sur le lac.

➤ Afin de soutenir cette rénovation, nous lançons un appel aux dons. Chaque contribution, même modeste, nous rapproche de l'objectif et aide à préserver un élément précieux de notre patrimoine nautique.



📍 Sauvetage d'Yvoire
secretariat.sauvetage.yvoire@gmail.com
Place du Port-Yvoire



[Y'VOIR ET LIRE]

Nouvelle activité à la bibliothèque!
le Jeudi de 14h30 à 16h30
« Et si on jouait ? »
 (Jeux de société)

Ne manquez pas la prochaine broc' aux livres !

20/09 Broc' aux livres · 10h à 17h,
 Place de la Mairie - Yvoire.



Pour suivre nos actualités, communiquez-nous
 votre adresse email @ yvoirelire@gmail.com
 « Bibliothèque d'Yvoire ».



Horaires d'ouverture

mercredi 16h · 18h30
vendredi 17h · 19h

[LÉMAN YOGA]

Un rendez-vous bien-être chaque mardi soir

Envie de relâcher les tensions, de respirer plus pleinement
 et de vous reconnecter à vous-même ?

L'association Léman Yoga vous propose un cours
 hebdomadaire de Yoga à la Maison des associations.
 « Je vous propose une pratique qui évolue aux rythmes
 des saisons :

- Au printemps, elle est plus active, pour accompagner l'élan de renouveau.
- En été, elle canalise l'énergie abondante et aide à trouver l'équilibre.
- En automne, elle invite à se recentrer et à s'ancrer.
- En hiver, elle s'oriente vers la lenteur et la douceur, pour cultiver le repos intérieur.»

Cours tous les mardis de 18h30 à 19h30
Débutants bienvenus.

Et dès les beaux jours... quelques surprises !

Si le lac le permet, une sortie Yoga Paddle est en
 préparation pour vivre l'expérience du yoga au fil de
 l'eau. Des séances de yoga en extérieur seront également
 proposées en juillet et août (dates à
 suivre prochainement sur les réseaux
 sociaux).

Sabrina 06 31 03 52 87
 leman.yoga@mailo.com



[GRANGES DE SERVETTE]

Ouvert depuis 1958, ce musée, situé en pleine nature, entre Douvaine et Chens, possède une collection
 permanente de peintures et sculptures contemporaines et plus d'un millier d'outils anciens locaux.
 Chaque année, à travers des expositions temporaires et rétrospectives, le musée propose de découvrir de
 nouveaux artistes.

Saison estivale 2026

Anne Ricard

Son travail est inspiré d'un voyage dans la forêt
 primaire australienne qui a bousculé sa palette,
 ses compositions.

David Lefebvre

Quarante ans d'alpinisme lui ont fourni la
 matière et l'inspiration pour ses peintures.

Rétrospective Maurice Bonnet (1928-2021)

« 50 ans de voyage d'esquisse en esquisse »
 Un point de vue intimiste sur l'œuvre de
 cet artiste. Ses croquis, carnets de voyage,
 possèdent une force, une vivacité, une fraîcheur
 à découvrir.

*Ouvert tous les jours du dimanche 28 juin au dimanche 30 août 2026 de 15h à 19h
 et les 3 premiers week-ends de septembre de 14h à 18h.*

Entrée du musée gratuite pour tous

Jeu et parcours enfant pour des visites en famille

30/08

Musique du monde

Un duo flûte de pan et guitare avec **Michel
 Tirabosco et Philippe Dragonetti**, voyage à
 travers la musique Latino-jazz, klezmer et
 tzigane... (à 18h30)

06/09

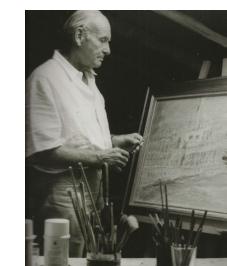
Récital Classique

« De Bizet à Poulenc », un siècle de musique
 française » avec la toute jeune mezzo soprano
Marie Le Normand, un talent à découvrir
 (à 18h30)

19/09

Piano solo

« Mélodies from Paris » avec **Paul Ketterer**
 (à 18h30)





[MAISON DES ARTS DU LÉMAN]

Chemins de traverse

Le projet des Chemins de traverse dure depuis plus de 20 ans, la Maison des Arts fait sillonner les spectacles sur les routes du Chablais pour réunir artistes et spectateurs le temps d'une représentation et d'un moment convivial de rencontre.



Cette future saison promet encore de belles découvertes : théâtre, chanson, marionnettes, les artistes n'ont pas fini de nous surprendre ! Le temps d'une soirée, nous transformons les salles des fêtes des communes en théâtres d'un soir.

À Yvoire,
le spectacle en extérieur « Boîte Crânienne » est programmé le jeudi 17 septembre.
Il aura lieu dans l'amphithéâtre derrière la Mairie.



[ASL, ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU LÉMAN]

Halte aux Renouées

L'action « Halte aux Renouées » constitue une part importante des missions menées par l'association pour protéger la faune et la flore du Léman.

En 2025, plus de 315 bénévoles, soit 1 756 heures d'arrachages cumulées, ont prêté main forte à l'ASL. Au bord du lac ou sur les rives des cours d'eau, plus de 6 800 kg de renouées ont été arrachés sur les 282 stations suivies.



Prochaines sessions
prévues à Yvoire
14/08 - 15/10

Vous souhaitez participer ?
Inscription en ligne sur
renouees.asleman.org

[C2NY, CLUB NAUTIQUE NERNIER-YVOIRE]

Planning de la saison

RÉGATES D'ENTRAÎNEMENT	SORTIES MANŒUVRES ET SÉCURITÉ	STAGES ENFANTS, ADOS, ET ADULTES
Tous les mardis de mai à septembre Départ à 18:15hs vers Nyon, pour un top départ à 19hs Rejoignez nous sur les Surprises du Club ou venez avec votre bateau Inscrivez votre bateau gratuitement sur Manage2Sail avant le 6 mai	Tous les jeudis d'avril à octobre Rdv à 18:30hs face aux Surprises du C2NY Animé par des membres du club, sur la base du partage de connaissances Objectif: naviguer en autonomie et sécurité	Enfants et ados (journée et demi-journée) - Semaine du 20 juillet Adultes en Habitable, validation de niveaux FFVoile: - Niveaux Initiation et Perfectionnement: 4 mercredis soir du 13 mai au 3 juin - Niveaux Evolution et Autonomie: semaine du 24 août - Suivez nous sur FB/IG/www.c2ny.org



Renseignement et inscription
C2NY.ORG

Cet été à Yvoire, pour les enfants...

[PIANO SCHOOL]



ZOOM SUR...

ENVIRONNEMENT

SCOLYTES SUR ÉPICÉA EN HAUTE-SAVOIE

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT FORESTIER

Suite à l'expertise réalisée en 2024 sur les arbres du parc des Bouchets et du parc des Mollards, une coupe d'arbres s'était révélée nécessaire à la sécurisation des sites, ces zones étant traversées par des sentiers ouverts au public.

Le parc des Bouchets est bordé par le cimetière au sud, le parking de la cité médiévale à l'ouest et la plage au nord. Le talus en amont de la plage présente des zones d'érosion demandant une attention particulière.

C'est pourquoi l'ONF, intervenant dans le cadre de son assistance technique et administrative, a proposé un schéma de plantation avec un regarni par îlot d'avenir de 15 à 20 plants avec l'objectif de 400 à 500 plants d'ici cinq ans. Un complément par plantation d'arbres isolés est également envisagé pour garantir l'aspect paysager du site.

Le Département de Haute-Savoie, dans le cadre de sa politique Agriculture-Forêt, par décision de sa Commission Permanente du 25 août 2025, a attribué une subvention de 36 864 € pour ce projet de plantation d'essences adaptées au changement climatique.

**haute
savoie**
le Département

L'épicéa constitue près de la moitié du volume de bois dans les forêts des pays de Savoie, mais il est actuellement sérieusement menacé par **le scolyte, un insecte qui creuse des galeries sous l'écorce**, entraînant le dessèchement des arbres.

Les périodes de sécheresse répétées ont exacerbé ce phénomène, et cette année, la moitié des arbres identifiés par l'ONF pour la récolte montrent des signes de dépérissement.

Au-delà de l'impact sur la filière bois, cela engendrera des changements dans le paysage, de l'insécurité en forêt et une augmentation des risques d'incendies.

Il est essentiel de comprendre que la meilleure manière de freiner les attaques de scolytes est de récolter les épicéas avec les insectes à l'intérieur et de les évacuer hors de la forêt.

Enjeux

- Récolter rapidement les épicéas une fois qu'ils sont attaqués par le scolyte.
- Bien que les bois soient bleuis par un champignon de coloration après l'attaque de scolytes, ses caractéristiques structurelles sont inchangées. Il faut donc arriver à écouler ces bois sur le marché de la construction, plus gros marché consommateur de bois d'œuvre.

 haute-savoie.gouv.fr

→ Des subventions du Département sont mobilisables pour des travaux d'exploitation et de reconstitution de parcelles.

*Agir maintenant,
c'est préserver l'avenir
de nos forêts.*



Vous êtes propriétaire d'une parcelle boisée, d'une forêt... Agissez face aux épicéas scolytés !

La crise sanitaire scolytes continue sa propagation et fragilise nos forêts d'épicéas. Ces insectes ravageurs détruisent rapidement les peuplements touchés, mettant en péril la santé des forêts environnantes et la valeur économique du bois.

Inspectez régulièrement vos parcelles

Si vous détectez une suspicion d'infection (*chute d'aiguilles, rougissement du feuillage, dépôts de sciure fraîche au pied des arbres*) :

- faites appel à un conseiller forestier du Centre national de la propriété forestière ou de la Chambre d'agriculture pour valider le diagnostic ; il vous apportera les éléments réglementaires et vous orientera pour prétendre aux aides ;
- exploitez rapidement les épicéas infestés pour limiter la propagation.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le département de la Haute-Savoie est classé en zone de lutte obligatoire par arrêté préfectoral du 17 avril 2025.



ÉTAT CIVIL

MARIAGE (5)

Maude ANTZ & Vincent MATZ
01 · 05 · 26 ·

félicitations !

NAISSANCES (4)

MAX

Marylise Gonce et Mathieu Pradier
11 · 09 · 2025



ÉMILE

Sarah GINGERELLA et
Guillaume BUGNET
05 · 06 · 2026



INFORMATIONS PRATIQUES



Jusqu'au 1^{er} décembre 2026, Thonon Agglomération met en place un dispositif d'aide financière pour l'achat de récupérateur d'eau de pluie. Cette initiative s'inscrit dans sa politique de préservation de la ressource en eau et d'adaptation du territoire au changement climatique, en collaboration avec le CPIE Chablais Léman.

Le dispositif est ouvert aux personnes résidant à titre principal dans l'une des 25 communes de l'agglomération ainsi qu'aux syndicats de copropriété non professionnels. L'aide couvre 60 % du montant d'achat, dans la limite de 175 €, pour un récupérateur d'eau de pluie neuf d'une capacité minimale de 200 litres. Une seule demande est autorisée par foyer ou par copropriété, dans la limite des crédits disponibles. Les demandes doivent être déposées auprès du CPIE Chablais Léman, partenaire du projet. Elles seront instruites au fil de leur réception.

thononagallo.fr



OPPOSITION MUNICIPALE

Chères habitantes, chers habitants,
Tout d'abord, nous vous remercions chaleureusement de votre soutien et engagement à nos côtés !

Vous êtes effectivement 256 électeurs à nous avoir accordé votre confiance. Sachez que nous vous avons entendu et chacune de vos voix comptera à présent ! Merci d'avoir cru en notre projet, en notre volonté de faire évoluer la manière de gouverner notre commune, avec plus de transparence, d'écoute, de débats, de respect et de perspectives. Ce soutien nous honore. Ce résultat nous engage. Dans un scrutin extrêmement serré, à seulement 6 voix près, vous avez porté une véritable alternative pour notre commune. Avec 262 voix sur 584 votants, la liste arrivée en tête ne rassemble pas à elle seule une majorité des électeurs. Ce scrutin révèle une commune plus que jamais divisée... Cette élection ne dessine pas, en effet, une majorité d'adhésion, mais une majorité relative. Plus d'un électeur sur deux a fait un autre choix, que nous avons la responsabilité de représenter aujourd'hui. Nous sommes désormais trois élus de l'opposition issus de la liste « Yvoire Demain, agir pour un avenir responsable » face à la majorité. Dans ce rôle, nous prenons toute notre part. Ainsi, nous le disons avec clarté : nous sommes

une opposition ferme, déterminée et responsable dans le respect des habitants que nous représentons qui nous ont donné ce mandat. Nous porterons la voix de celles et ceux qui ont cru en notre projet fédérateur et toutes celles et ceux qui ne se sentent pas représentés par la majorité. Nous veillerons attentivement avec exigence aux décisions prises pour notre commune. Nous avons une responsabilité : représenter fidèlement vos attentes, nos idées et nos convictions. Nous l'assumerons pleinement, avec sérieux et rigueur. Nous veillerons à rendre compte des décisions du conseil municipal. Nous défendrons, sans relâche, une autre manière de faire de la politique, fondée sur la probité, l'intégrité, la transparence, la consultation et le respect des habitants. Les 3 sièges gagnés grâce à vous nous permettront d'être présents et vigilants au sein du conseil municipal ainsi que les commissions liées, fidèles à nos valeurs, à notre projet, à nos électeurs, à notre engagement pour le bien de tous et l'avenir de notre commune. À celles et ceux qui se sont exprimés différemment lors de cette élection, nous voulons dire simplement MERCI ! Vous avez toute votre place dans notre dynamique ouverte à toutes et à tous. C'est vous habitants et acteurs économiques de la commune qui êtes le cœur

et l'âme d'Yvoire, aujourd'hui comme pour un Avenir responsable demain... Continuons ensemble à faire vivre la démocratie locale et à bâtir à la hauteur de l'excellence de notre commune et de ses enjeux. Nous sommes à votre écoute pour vous faire entendre et pour défendre toutes propositions en accord avec la préservation et la gestion du bien commun. N'hésitez pas à nous solliciter directement pour dialoguer lorsque vous nous croisez sur la commune et vous pouvez également directement nous contacter par email : yvoiredemain@gmail.com. Nous nous sommes engagés dans une démarche de renouveau, aidez-nous à renforcer ce souffle et à tenir ce cap afin d'espérer un jour un changement dans l'esprit de cette alternative dynamique que nous avons mise en mouvement. Ainsi, le résultat de ce scrutin ne marque pas une fin, mais le début d'un engagement différent, au service de l'intérêt général et des habitants de notre commune d'Yvoire. Nous tenons à vous renouveler tous nos remerciements pour votre confiance et votre soutien dans ce nouveau souffle en devenir !

*Groupe des élus de l'opposition
issus de la liste Yvoire Demain,
agir pour un avenir responsable,
Guillaume Bugnet, Christelle
Langrené et Xavier Bainum.*

MAJORITÉ MUNICIPALE

Nous rappelons notre attachement à des échanges constructifs, en prenant nos distances vis-à-vis des analyses et propos typiques d'une campagne électorale.

Les élections sont derrière nous. Nous exprimons aussi bien nos remerciements à nos électeurs, que le souhait de mettre en confiance celles et ceux qui ont fait un autre choix.

L'heure n'est plus à l'analyse ; ni à la division ; ni « à une autre manière de faire de la politique », excepté la politique qui fait de son mieux pour chercher l'unité.

De la « vigilance », nous voulons passer à la confiance.

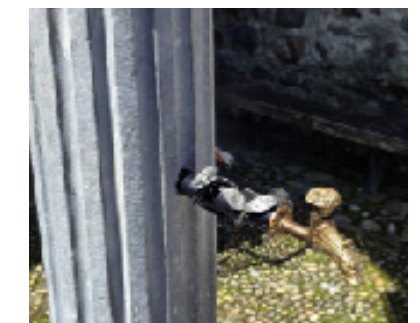
Au lieu de « calculs », nous souhaitons un état d'esprit positif. Du « résultat d'un scrutin », nous

voulons passer aux échanges sincères qui s'incarnent dans des actions et des projets, communs, efficaces et constructifs.

De notre côté, le travail est engagé. Citons, entre autres, à l'initiative de notre majorité :

- L'installation, aux trois fontaines de notre village, de robinets à bouton poussoir (question d'économie d'eau) ;
- L'installation de 5 paniers antidéchets, sous les grilles d'égout (test expérimental financé par Thonon agglomération) ;
- 2^e partie des travaux du chemin des Mottes, route et piste piétonne (début 2027).

Au service d'Yvoire, - dès aujourd'hui -, pour notre avenir, en - coresponsabilité -. Nous vous remercions de votre confiance.



NUMÉROS UTILES

YVOIRE

Les artisans d'Yvoire

Fabrice Baud-Lavigne • Peintre
04 50 72 90 96

Thierry Davy • 04 57 26 15 85
Carrelage Maçonnerie

CLM Clim • 06 62 20 46 46
Électricien

Rémy Pereira • 04 80 16 11 66
Carreleur
www.pereira-carrelage.fr | 

Vincent Pontillon • 07 58 29 35 70
Débouchage canalisation

Marie Reynolds • 06 32 08 82 36
Consultante en communication
www.onenreparle.fr

Guillaume Saily • 06 70 04 76 26
Léman Élagage

TERRE DE VIES • 06 74 75 45 97
Maraîcher

Maureen Taillard • 06 33 28 07 82
Architecte d'intérieur
www.maisonthalma.com

Beauté, soin

VILLA CÉCILE
INSTITUT DE BEAUTÉ
Soins du corps et du visage,
salon de coiffure Avèda,
massages et ongles
04 50 72 27 40 | villacecile.com

MAISON DE BEAUTÉ
LES JOUES ROSES
Lou Baud-Lavigne
06 40 29 84 21 | 

Pour les enfants

ATELIER ARC EN CIEL
Cours et stages de dessin
Sabine Nicod • 06 72 30 13 20

PIANO SCHOOL YVOIRE
Méline Chouleridis
04 50 17 26 80 • 06 61 78 37 14
www.piano-school-yvoire.com

Enseignement

KIM'S SCHOOL
Cours d'Anglais tous niveaux
Kimberly Jean • 06 22 50 16 89
kim.kassab@sfr.fr

ROM'USIQUE
Cours de guitare tous niveaux
Romain Perrin • 06 88 31 33 83
romusique74@gmail.com

Services de la Mairie

Agence postale

04 50 72 80 36
mairie@yvoire.fr

Ouvert du lundi au jeudi de
8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, et
le vendredi de 8h30 à 12h.

Monsieur le Maire et son équipe
sont disponibles sur rendez-vous.

**Le bureau de poste est ouvert
aux mêmes horaires que la
Mairie (levée du courrier 9h30).**

CAPITAINE
PORT DE PLAISANCE
04 50 72 83 28 | 06 37 96 91 21

**PARCS DE STATIONNEMENT &
AGENT DE SURVEILLANCE DE LA
VOIE PUBLIQUE (ASVP)**
06 86 81 11 71

SIVU des écoles

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi
8h45-10h30/15h-16h15
Mercredi 9h-12h
04 50 72 88 82
sivu@excenevex-yvoire.fr

Bibliothèque

(prêt gratuit)

Ouverte le mercredi de 16h à
18h30 et le vendredi de 17h à 19h.
Club de lecture, chaque
1^{er} vendredi du mois à 18h.

Office du tourisme

04 50 72 80 21
accueil@destination-leman.com
www.destination-leman.com

Animaux

Le TÉTRAS LIBRE
Centre de sauvegarde de la
faune sauvage des Pays de
Savoie
07 83 80 05 46
www.csfs-paysdesavoie.org

ANIMAUX SECOURS | Chats errants
Refuge de l'espoir
04 50 36 02 80
www.animaux-secours.fr

ÉDUCATION CANINE
Céline Kung, agréée OVF et SCAV
06 89 54 98 88
educanin.chablais@yahoo.fr

PENSION CANINE
Les amis d'Agathe
4 chemin des Chenallets
06 45 71 71 52 • 

Déchetterie

Vignette obligatoire !
SCIEZ / LEMAN • Chemin de l'Effy
Ouverte de 8h15 à 11h45
& de 13h30 à 17h
Fermée le mardi,
dimanche et jours fériés.

DOUVAINE • Avenue du lac
Ouverte de 8h15 à 11h45
& de 13h15 à 17h00 (18h le
mardi)
Fermée le jeudi,
dimanche et jours fériés.

Services extérieurs

THONON AGGLOMÉRATION
04 50 31 25 00
www.thononagglo.fr

**MISSION LOCALE JEUNES
CHABLAIS**
04 50 26 36 97
www.mlchablais.org

**CIAS (Centre Intercommunal
d'Action Sociale)** 04 50 85 17 57
www.cc-baschablais.com

**ASSOCIATION DES DONNEURS
DE SANG DOUVAINE**
04 50 94 07 77

Les taxis

ALPES LÉMAN TAXIS
06 74 53 42 65 • 04 50 94 14 77
www.alpeslemantaxi.fr

MÉMENTO

**POMPIERS
SECOURS SUR LE LÉMAN**
18 ou 112

URGENCES MÉDICALES 15

GENDARMERIE DOUVAINE
04 50 94 00 09

CENTRE ANTI-POISON
04 72 11 69 11

ÉVÈNEMENTS

D'avril à septembre

EXPOSITIONS

GRANGE A LA MARIE

Artistes locaux
Rue de l'église

Du 17 au 27 juillet
**Gérard Bondaz &
Jean-Pierre Moratal**
Peintures

Du 31 juillet au 10 août
Nadine Eyraud
Peintures

Du 14 au 24 août
Philippa Langrish
Photographies

Du 28 août au 7 septembre
Stéphane Corcelle
Photographies

Du 11 au 21 septembre
Cassandra Wainhouse
Photographies

CONSEILS MUNICIPAUX

Salle du conseil
municipal
Mairie d'Yvoire



Lundi 20 juillet
Lundi 7 septembre
Lundi 5 octobre
Lundi 2 novembre
Lundi 7 décembre

JUILLET

Mardi 14

FÊTE NATIONALE

Feux d'artifices, bal, défilé
aux lampions
Port de plaisance

Samedi 18

FÊTE DU SAUVETAGE

Course de rames
Port des pêcheurs



Dimanche 19

FÊTE DU PETIT LAC

Animations sur le lac
Port des pêcheurs

Dimanche 26

BAROQUE LA SAVOIE

Halte du bateau
emblématique du Léman
Port d'Yvoire

BUS FRANCE SERVICES

Vos démarches
administratives
Parking des bus



Jeudi 23 juillet
Jeudi 27 août

AOÛT

Samedi 22

Dimanche 23

REVERIES

VENITIENNES

Déambulation de
costumés dans les ruelles.
Cité Médiévale

SEPTEMBRE

Jeudi 17

LA BOITE CRANIENNE

Spectacle organisé par la
Maison des arts du Léman
Amphithéâtre,
place de la Mairie



OCTOBRE

Dimanche 4

OCTOBRE ROSE

Défis sportifs
Place de la Mairie



Retrouvez toutes les
animations yvoire.fr &
destination-leman.com

LIGNE RÉGULIÈRE du lundi au vendredi - Hors dimanches et jours fériés
à partir du 23 février 2026



- PERRIGNIER GARE
- YVOIRE PRÉ PONCE

du LUNDI au VENDREDI
Ne circule pas les jours fériés

start-t.fr



YVOIRE ↔ **PERRIGNIER**

YVOIRE - PRÉ PONCE	05:35	06:05	06:35	07:05	16:49	17:49	18:19	18:49	19:19
YVOIRE - MOTTES	05:36	06:06	06:36	07:06	16:50	17:50	18:20	18:50	19:20
EXCENEVEUX - EXCENEVEUX CENTRE	05:40	06:10	06:40	07:10	16:54	17:54	18:24	18:54	19:24
EXCENEVEUX - LA PINÈDE	05:41	06:11	06:41	07:11	16:55	17:55	18:25	18:55	19:25
EXCENEVEUX - LA FATTAZ	05:42	06:12	06:42	07:12	16:56	17:56	18:26	18:56	19:26
SCIEZ - SCIEZ MAIRIE	05:47	06:17	06:47	07:17	17:01	18:01	18:31	19:01	19:31
SCIEZ - BONNATRAIT	05:48	06:18	06:48	07:18	17:02	18:02	18:32	19:02	19:32
SCIEZ - ÉCOLE DES BUCLINES	05:48	06:18	06:48	07:18	17:02	18:02	18:32	19:02	19:32
PERRIGNIER - GARE	05:57	06:27	06:57	07:27	17:11	18:11	18:41	19:11	19:41

Départ des trains vers Annemasse / Genève*

	06:09	06:38	07:09	07:39	
--	-------	-------	-------	-------	--



PERRIGNIER ↔ **YVOIRE**

Arrivée des trains en provenance d'Annemasse / Genève*

Armée des trains* en provenance d'Annemasse / Genève					16:21	17:21	17:51	18:21	18:55
PERRIGNIER - GARE	05:13	05:43	06:13	06:43	16:27	17:27	17:57	18:27	18:57
SCIEZ - ÉCOLE DES BUCLINES	05:22	05:52	06:22	06:52	16:35	17:35	18:05	18:35	19:05
SCIEZ - BONNATRAIT	05:22	05:52	06:22	06:52	16:36	17:36	18:06	18:36	19:06
SCIEZ - SCIEZ MAIRIE	05:23	05:53	06:23	06:53	16:37	17:37	18:07	18:37	19:07
EXCENEVEUX - LA FATTAZ	05:28	05:58	06:28	06:58	16:42	17:42	18:12	18:42	19:12
EXCENEVEUX - LA PINÈDE	05:29	05:59	06:29	06:59	16:43	17:43	18:13	18:43	19:13
EXCENEVEUX - EXCENEVEUX CENTRE	05:31	06:01	06:31	07:01	16:45	17:45	18:15	18:45	19:15
YVOIRE - MOTTES	05:34	06:04	06:34	07:04	16:48	17:48	18:18	18:48	19:18
YVOIRE - PRÉ PONCE	05:35	06:05	06:35	07:05	16:49	17:49	18:19	18:49	19:19



- Perrignier - Gare
- Sciez - École des Buclines
- Sciez - Bonnatrait
- Sciez - Sciez mairie
- Exceneveux - La Fattaz
- Exceneveux - Exceneveux centre
- Yvoire - Mottes
- Yvoire - Pré Ponce

start-t.fr

THONON
agglomération

YVOIRE